CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

|  |
| --- |
| Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège à huit clos en séance ordinaire ce lundi le troisième (3e) jour du mois de mai 2021, au 505-A rue Saint-Laurent, les élus ayant donné leur consentement pour tenir la séance à cet endroit, selon les normes sanitaires en période de pandémie de la Covid-19. La séance étant diffusée via le Facebook de la Municipalité et enregistrée via visio-conférence zoom.  Sont présents : Madame Diane Dufour et Messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de Monsieur le maire Sylvain Tremblay. Un poste de conseiller demeure vacant.  Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster et monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.  **Rés # 21-05-01 TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS** |
| CONSIDÉRANT l’énoncé du Premier Ministre, Monsieur François Legault, relativement aux nouvelles mesures sanitaires sur la pandémie de la COVID-19, en date du 6 janvier 2021 ;  CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence ;  EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey, et résolu à l’unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer :  CONSIDÉRANT QUE le projet d’ordre du jour a été publié sur le site « facebook » de la Municipalité ; | |

CONSIDÉRANT l’arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, les périodes de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne seront pas possible. Les contribuables sont donc invités à poser leurs questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à : [info@saintsimeon.ca](mailto:info@saintsimeon.ca).

**NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l’ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 21-05-02 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l’ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’en faire l’adoption en y ajoutant le point suivant :

9.e) Sollicitation :

Le Charlevoisien, Semaine de la municipalité.

**Rés # 21-05-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 21-05-04 COMPTES**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C200428 à C2008452, L2100013 à L2100015,

et P2100126 à P200155) 94 711,47 $

* Salaires et rémunérations des employés et des élus 42 511,76 $
* Frais de déplacement 112,90 $

**TOTAL 137 336,13 $**

**Rés # 21-05-05 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Réjean Hébert, qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 261 modifiant le règlement 227 sur la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 21-05-06 MOTION DE REMERCIEMENS À PIERRE ASSELIN**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de remercier monsieur Pierre Asselin pour le don de son terrain sis à la Rivière-Noire à notre municipalité, terrain utilisé pour la pratique de la pétanque et maintenant connu sous l’appellation du *Parc Pierre Asselin.*

**Rés # 21-05-07** **PROJET D’ENTENTE AVEC NOTRE MRC POUR LE SERVICE DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de soumettre un projet d’entente à la MRC de Charlevoix-Est relativement à la desserte du service de pinces de désincarcération sur le TNO de Sagard. Que le prix demandé est de 3 000 $/an avec une indexation annuelle de 2%.

**Rés # 21-05-08 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 262 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE 114**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Dany Tremblay, qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N°262 modifiant le règlement 114 sur la sécurité publique.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 21-05-09 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE PAVL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance des modalités d’application du volet Soutien du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l’aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon s’engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l’ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Sylvie Foster agira à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR

CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Gilles Harvey, appuyée par la conseillère Diane Dufour, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d’une demande d’aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d’application en vigueur et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

**Rés # 21-05-10**  **MANDAT POUR PRÉPARER LES PLANS ET DEVIS POUR LE PROGRAMME PAVL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé à la firme ARPO, Groupe-conseil pour la confection des plans et devis en vue de soumettre une demande d’aide financière au programme PAVL du ministère des Transports du Québec qui consiste à refaire la rue de la Chapelle dans le secteur de Baie-des-Rochers et 2 ponceaux dans le secteur de Port-au-Persil. Le tout selon l’offre déposée le 19 avril 2021, soit 19 500 $ (plus taxes).

**Rés # 21-05-11** **MANDAT POUR RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES POUR LE PROGRAMME PAVL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé à la firme Géo-Civil inc. pour effectuer les relevés topographiques en vue de soumettre une demande d’aide financière au programme PAVL du ministère des Transports du Québec qui consiste à refaire la rue de la Chapelle dans le secteur de Baie-des-Rochers et 2 ponceaux dans le secteur de Port-au-Persil. Le tout selon l’offre déposée le 16 avril 2021, soit 4 332 $ (plus taxes).

**Rés # 21-05-12 AUTORISATION À FERNAND HARVEY ET FILS D’ENTREPOSER ET DE CIRCULER SUR NOTRE CAMPING**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder l’autorisation à Fernand Harvey et Fils d’entreposer le matériel qui servira à la réalisation de leur contrat obtenu du ministère des Transports sur la route 138 sur le 3e plateau de notre camping municipal. Il a également l’autorisation de circuler sur le 1e plateau du camping durant la semaine du 14 au 18 juin 2021 entre 7h et 20h et ce, en respectant la vitesse permise sur le site.

**Rés # 21-05-13 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME ACTION AÎNÉS DU QUÉBEC POUR LA RÉNOVATION CUISINE CCRMT**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de présenter une demande d’aide financière auprès du programme « Action Aînés du Québec » pour la rénovation de la cuisine du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay.

Que la municipalité s’engage à défrayer la partie non subventionnée.

Que madame Johanne Dallaire, agente de développement, est autorisée à signer les documents afférents.

**Rés # 21-05-14 PARTICIPATION FINANCIÈRE PROJET EPRT « BRISE-LAMES »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Siméon accepte de verser sa participation financière de 20% du coût total du projet admissible auprès de l’Entente Partenariale en Région Touristique relativement au projet sur le quai brise-lame de Saint-Siméon.

**Rés # 21-05-15 ENTENTE AVEC PARC CANADA : PANNEAUX SIGNALÉTIQUES**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser notre agente de développement, madame Johanne Dallaire, à signer l’entente avec Parc Canada pour l’installation et l’entretien de panneaux signalétiques du parc marin Saguenay-Saint-Laurent.

Ces panneaux seront installés aux quais de Baie-des-Rochers, Saint-Siméon et Port-au-Persil.

**Rés # 21-05-16 BAUX DE VILLLÉGIATURES LAC NOIR**

ATTENDU QU’ il est possible de vivre la revitalisation en parfaite harmonie avec l’ouverture de son territoire public autour des lacs et en forêt à la villégiature éco-responsable et vivante ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon est située dans la région administrative de la Capitale-Nationale mais que notre indice de vitalité est « Q5 » ;

ATTENDU QUE sa population a diminué, passant de 1520 personnes au début années 2 000, à 1239 en 2019 soit une baisse de 20% en 20 ans ;

ATTENDU QUE notre territoire est composé de 65% de zones de villégiatures non exploitées ;

ATTENDU QU’EN mars 2019, nous avons déposé un mémoire sur la villégiature à la MRC de Charlevoix-Est, aux fins de déterminer de nouveaux terrains pour la construction de résidences secondaires sur les lots publics intra-municipaux;

ATTENDU QUE nous avons demandé de retirer le lac Noir dudit mémoire dans la résolution « 20-03-12 » suite aux projets de développement du propriétaire du Camp Arthur-Savard ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon fait du développement de la villégiature un enjeu majeur pour sa revitalisation ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon a proposé plus de 40 espaces sur son territoire dans le mémoire présenté en 2019 ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec est sensible à ouvrir le territoire public pour la villégiature ;

ATTENDU QUE le Ministère a développé des initiatives innovantes pour ouvrir le territoire public ;

POUR

CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec que le territoire de Saint-Siméon devienne un projet pilote pour ouvrir le territoire public aux initiatives innovantes et durables pour offrir une vitalité socio-économique à la Municipalité de Saint-Siméon.

La présente résolution abroge, par le fait même, la résolution 21-04-40 adoptée le 6 avril 2021.

**Rés # 21-05-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT 260 MODIFIANT LA ZONE AF-11 AFIN D’AUTORISER LES CARRIÈRES ET SABLIÈRES**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le règlement N° 260, modifiant l’article 4.1 du règlement de zonage N° 196 aux fins de permettre l’exploitation de carrières et sablières dans la zone AF-11.

**Rés # 21-05-18 FERTILISATION DES TERRAINS DE L’HÔTEL DE VILLE ET DE LA PLACE MODESTO-ZADRA**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’aération et l’ensemencement des terrains de l’hôtel de ville et de Place Modesto-Zadra suite à la détérioration des lieux à l’été 2020. Le coût des travaux, estimé à 3 000 $, sera financé à même la réserve non affectée en investissement.

**Rés # 21-05-19 OCTROI CONTRAT POUR SURFACE MULTIFONCTIONNELLE SUR LA PATINOIRE**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation pour l’aménagement de la surface multifonctionnelle pour sa patinoire actuelle ;

ATTENDU QUE nous n’avons reçu qu’une seule soumission, soit de « Profab 2000 inc. », au montant de 91 980 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE le prix soumis est au-delà du coût estimé ;

ATTENDU QUE lorsqu’une seule soumission est déposée, la loi permet de négocier avec le soumissionnaire ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’octroyer le contrat d’aménagement d’une surface multifonctionnelle sur la patinoire municipale à « Profab 2000 inc. » au prix révisé de 89 709,24 $, taxes incluses. Que la partie non subventionnée sera défrayée à même la réserve non affectée en investissement.

**Rés # 21-05-20 AJUSTEMENT DE LA VALEUR ASSURÉE DU CENTRE DES LOISIRS DE BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’aviser notre procureur d’ajuster la valeur assurable du centre des loisirs de Baie-des-Rochers, sis au 18 rue des Tours, passant de 71 028 $ à 150 000 $ et ce, suite aux travaux de mise aux normes du bâtiment.

**Rés # 21-05-21 SIGNATURE DU BAIL AVEC LA FABRIQUE SAINT-LAURENT POUR LE PROJET « VILLAGE D’ARTISANS »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay ou le maire-suppléant Claude Poulin et madame la directrice générale Sylvie Foster ou son adjoint Gérald Bouchard à signer le bail avec la Fabrique de la Paroisse Saint-Laurent-de-Charlevoix, relativement à l’aménagement de quatre (4) maisonnettes sur le terrain adjacent à l’église de Saint-Siméon, sis au 497 rue Saint-Laurent à Saint-Siméon, afin d’y exploiter un « Village d’Artisans ». Que le montant du bail, soit 3 500 $, sera défrayée à même la réserve non affectée en investissement.

**Rés # 21-05-22 AMÉNAGEMENT DU LIEU « VILLAGE D’ARTISANS »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder au déménagement des maisonnettes actuellement installées à la « Place Marie-Paule-Tremblay-Fortin » sur le terrain aménagé au 497 rue Saint-Laurent à Saint-Siméon, en vue d’opérer le « Village d’Artisans », dès le début de l’été. Que les sommes engagées seront défrayées à même la réserve non affectée en investissement.

**Rés # 21-05-23 SONDAGE SUR LE 200e ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à un sondage auprès de la population du secteur de Baie-des-Rochers afin de connaître leurs opinions/idées pour souligner la Fête du 200e anniversaire de fondation de Baie-des-Rochers en temps de pandémie.

**Rés # 21-05-24 PROCLAMATION SEMAINE SANTÉ MENTALE**

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que l’Association canadienne pour la santé mentale - Division de Québec, membre du réseau qui initie l’événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l’épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu’il est d’intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Siméon proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #*Parlerpourvrai* et à partager la trousse d’outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

**Rés # 21-05-25 SOUTIEN AU RECENSEMENT 2021**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de Saint-Siméon soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

**Rés # 21-05-26 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise de droits et libertés de la personne reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récent efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dan la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Emergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN

CONSÉQUENCE, il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**Rés # 21-05-27 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Club Radio amateur de Charlevoix, cotisation annuelle  50,00 $

- Fondation du Centre Hospitalier La Malbaie 50,00 $

- Camping Québec, frais annuels de classification 288,23 $

- Centre-Femmes aux Plurielles 100,00 $

- Au Cœur des Arts de Saint-Siméon, commandite 2021 1 000,00 $

**CORRESPONDANCE :**

* **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L’HABITATION**

Remerciements au personnel pour leurs efforts en temps de pandémie.

* **MINISTRE DU TOURISME**

Projet Centre d’Exposition Inouï - EPRT : refusé.

* **TOURISME CHARLEVOIX**

Saint-Siméon en Chanson - Aide financière accordée de 2 000 $.

* **EMPLOI ET DEVELOPPEMENT SOCIAL CANADA**

Camp de jour - 2 emplois subventionnés.

* **MARIELLE FECTEAU**

Demande de prêt pour installation sanitaire : refusée - Programme terminé.

* **CATHERINE TREMBLAY ET DANY HOVINGTON**

Demande d’installer un luminaire au 1 chemin de la 6e chute : refusée.

* **CAROLINE DUGUAY**

Demande pour déplacer une borne-fontaine sur son terrain.

* **MONIQUE DUCHARME**

Commentaires sur le projet de règlement 259.

* **DEMANDES D’EMPLOIS :**
  + M. Joël Deniger.
  + M. Louis-Philippe Guérin.
* **DIANE DUFOUR**

Dépôt d’une déclaration des intérêts pécuniaires modifiée.

**Rés # 21-05-28 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 48.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sylvain Tremblay Sylvie Foster

Maire Directrice générale